

sible de ménager à tous les partis à la Chambre l'occasion de s'assurer, dans toute la mesure du possible, l'aide d'experts afin de leur permettre de faire face à leurs responsabilités.

J'ai entendu citer à la volée les chiffres les plus divers. Cet après-midi, quelqu'un a parlé de \$200,000. J'ignore ce que le ministre des Finances a dans l'esprit. Je ne cherche aucunement à faire un plaidoyer, mais il me semble que mes amis à ma droite ont le droit incontestable de défendre leur cause. Elle est mauvaise mais ils ont le droit de la défendre. Celle de mes vis-à-vis est plus discutable encore. Pourtant je dirai, à titre de digression, que le Livre blanc n'est pas complètement dépourvu de valeur ou de mérites mais ceux-ci sont littéralement noyés dans une sombre masse de divagations économiques. Mes honorables amis ont cependant le droit de s'efforcer de défendre leur cause avec toute l'aide qu'on peut raisonnablement leur accorder.

Comme on a pu s'en convaincre en entendant les discours prononcés par le chef de notre parti et par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), nous avons traité cette question à fond, avec soin et intelligence. Nous l'avons retournée sous toutes ses faces et plaidé notre cause. C'est une bonne cause et pour la défendre nous n'aurons peut-être pas besoin de recourir à autant d'experts que les autres mais nous solliciterons quand même leur appui. J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre en prend bonne note car ce sera là notre position officielle, non seulement à ce sujet mais encore sur d'autres questions au sujet desquelles un comité se trouvera devant la tâche de faire une étude soignée, fouillée et complète, surtout lorsqu'il s'agit de questions aussi importantes et aussi difficiles que celle-là. Les mérites du système adverse doivent être sauvegardés en permettant que tous les groupes témoignant devant les comités puissent recourir à tous les experts, à toute l'aide et à tous les conseils qu'on peut raisonnablement leur fournir.

Je ne prétends pas que nous devions aller aussi loin que le système qui prévaut aux États-Unis où, dans chaque comité, le président, le groupe majoritaire et le groupe minoritaire disposent chacun de leur propre personnel. Il y a beaucoup de comités où cela n'est pas nécessaire. J'irai cependant jusqu'à dire que les députés ministériels, lorsqu'ils siègent en tant que groupe, ont souvent une position divergente de celle du gouvernement. L'ennui, c'est qu'ils ne s'en prévalent pas assez souvent. Ils ont cependant le droit de maintenir cette position, spécialement en comité, et les membres de l'arrière-ban du gouvernement qui siègent dans un comité devraient sans doute avoir le droit, eux aussi,

[M. Baldwin.]

de réclamer une certaine forme d'aide. Je lance maintenant cet appel. Ce sera là notre position. Je ne fais pas partie du comité mais je tiens à préciser que c'est l'attitude que nous y adopterons.

Au sujet du Livre blanc on pourrait dire bien des choses que j'ai déjà dites, et c'est pourquoi je me bornerai à un ou deux aspects de la question. Ce que le ministre des Finances essaie de faire, à mon avis, en appuyant le Livre blanc d'une manière habilement hypocrite, c'est de détruire les initiatives de cette importante classe moyenne qui constitue l'armature de toute société régie par un système de subventions. Je n'ai aucun doute là-dessus. Le ministre n'est peut-être pas de cet avis. Il se pourrait bien qu'il dise que les normes de fiscalité que le gouvernement établit actuellement n'auront pas cet effet. Je vous affirme, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les députés, qu'un examen de l'impôt sur le revenu depuis l'époque où on l'a fixé pour la première fois comme mesure provisoire au cours de la première guerre mondiale, c'est-à-dire il y a plus de cinquante ans, montre bien ce qui se passe. Des mesures présentées à titre provisoire perdent toujours ce caractère. Elles deviennent permanentes. Elles s'encastrent dans notre régime économique fiscal et les impositions ne cessent pas d'augmenter.

J'affirme aux députés que dans un pays comme le Canada, où nous avons tout à faire, un pays doté d'une frontière avec de telles richesses au-delà, ce serait une sottise criminelle que de prendre, d'adopter ou d'approuver des mesures qui auraient pour résultat inévitable de détruire la classe qui crée les capitaux nécessaires au développement de ces régions.

Dans une civilisation plus ancienne, dans une société ancienne qui ne peut pas se permettre, comme nous, de développer, de trouver de nouvelles richesses et de les exploiter au profit du peuple, ces projets et ces systèmes peuvent devenir essentiels. Bien qu'à cet égard je vous renvoie à une étude entreprise par le professeur A.R. Illesic, sous les auspices de la Chambre de commerce de Vancouver. Elle traite des exemples d'impôts sur les plus-values de capitaux au Royaume-Uni et des nouvelles mesures fiscales introduites dans ce pays. On peut lire ce qui suit à la page 7 de son étude:

Seule une personne qui a dû assimiler simultanément les deux nouveaux impôts présentés par la loi de finances 1965, c'est-à-dire l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les plus-values de capitaux, peut comprendre le fardeau imposé à la machine fiscale et à ses préposés. Lors de la conférence Travers, donnée à Londres le 1^{er} novembre 1966, M. E. Kenneth Wright, maître es arts, expert comptable, membre du Conseil de l'institut des experts comptables d'Angleterre et du pays de Galles, a fait